



20 rue Principale  
57670 ALBESTROFF  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)  
Site internet : <https://mairie-lening.fr>

## **INFORMATIONS COMMUNALES « COVID-19 n° 5/2020 » ET Divers**

Lors de son intervention télévisée du 28 octobre 2020, le Président de la République a annoncé sa décision pour un re confinement face à la montée de contamination du Covid-19.  
**Celui-ci est entré en vigueur le 30/10 et se prolongera au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre prochain.**

Les règles de ce nouveau confinement diffèrent du précédent puisque une partie de l'activité se poursuivra, dont l'obligation d'aller à l'école.

**Ainsi les déplacements pour travailler, se rendre à un rendez-vous médical, venir en aide à un proche vulnérable, faire ses courses de première nécessité, faire garder ses enfants ou les emmener à l'école, prendre l'air à proximité de son domicile (maxi une heure dans un rayon de 1 km), se rendre à une convocation juridique ou administrative sont autorisés.**

**Cependant pour tout déplacement, il y a lieu de remplir au préalable une attestation de déplacement dérogatoire ou de disposer d'un justificatif de déplacements professionnel établi par l'employeur ou d'un justificatif de déplacement scolaire signé par l'établissement scolaire.**

Ces attestations peuvent être téléchargées sur le site ci-dessous :  
<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Vous y trouverez, par ailleurs, tout le détail des mesures de ce re confinement.  
**Les personnes ne disposant pas d'imprimante pourront passer en mairie.**

Il semblerait que des évolutions puissent intervenir et elles vous seront communiquées par les médias.

**Au niveau de notre commune, l'accès à la mairie se poursuivra donc aux heures habituelles le mercredi de 16h à 19h et le samedi de 9h à 11h. Bien entendu le port du masque et les gestes de distanciation restent en vigueur.**

**De plus, et comme durant le confinement précédent l'équipe municipale est à vos côtés pour assurer et garder le contact avec vous.**

**N'hésitez donc pas à nous contacter si nécessaire à la mairie aux heures d'ouverture ou directement à moi-même au 0683825666.**

Il est également opportun pour les parents d'élèves de préciser que le port du masque devient obligatoire à l'école, ceci dès l'âge de 6 ans ainsi que pour les parents ou accompagnateurs aux abords des écoles ou du multi accueil.

Les commerces de proximité autorisés resteront également ouverts dans les villages environnants. Les restaurateurs locaux proposent des plats, en vente à emporter.

Enfin tous les services publics assureront leurs missions et accueilleront le public ; vous pourrez également les contacter par téléphone ou via internet.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Les personnes désirant effectuer des fonds de coupe de bois doivent s'inscrire en mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain ; le prix de vente reste inchangé, soit 7,50€ le stère.
- Les habitants de la commune souhaitant acheter du bois de chauffage doivent passer la commande en mairie et ceci avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les prix restent également inchangés comme suit :
  - . 40€ le stère de chêne, frêne, alizier ou érable
  - . 41€ le hêtre ou le charme

**Bien cordialement et prenez bien soin de vous durant cette nouvelle période délicate.**

**Antoine ERNST  
Maire de Léning**